



# PAROLES

# DE BIBS

*Alain Mercier*

06-70-96-07-73

*Florian Farasse*

06-17-37-08-17

## **SALAIRES : on doit continuer la bataille !...**

Aujourd'hui, 13 % de la population française vit en-dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins de 949 € par mois. Cela fait 5 ans qu'il n'y a pas eu de coup de pouce sur le SMIC. Pourtant, il n'y a jamais eu autant de "fric". Les entreprises du CAC 40 ont fait 98,3 milliards d'euros de bénéfice pour 2010, M. Rollier c'est fait remettre un chèque de 4,5 millions d'euros par les actionnaires. Il est à souligner que 2010 a été l'année des plus faibles augmentations salariales depuis 10 ans. Ce ne sera pas la prime annoncée par M. Sarkozy, en campagne électorale, de 1000 €, qui va régler le problème de manque de pouvoir d'achat des salariés. De plus, tout le monde ne la percevra pas. **Seulement 4 millions de salariés pourraient en bénéficier. Les chômeurs, les retraités et les salariés en situation de précarité en sont exclus.** Cette prime est un leurre, son montant minimum n'est pas fixé et de plus, elle sera exonérée de cotisations sociales. D'ailleurs, il n'est pas dit que Michelin la mette en place, même si M. Rollier dit qu'il appliquera la loi. Mais avant tout, c'est avec notre salaire que nous vivons chaque mois et non avec certaines primes, même si celles-ci sont une bouffée d'oxygène permettant provisoirement de combler un découvert. **Donc, nous devons encore nous battre pour obtenir satisfaction sur notre revendication de + 350 € par mois.** L'action du 13 mai dernier a été bien suivie, tant à Clermont, que sur d'autres sites. Les grèves de 1988 sur les salaires, ont fait suite à plusieurs mouvements durant les mois précédents.

**Pourquoi ne pas rééditer les mêmes choses ?...**

**Restons-nous encore les éternels oubliés ?... NON !**

## **Négociation "Heures supplémentaires"**

Plutôt que d'embaucher du personnel en production en CDI pour pallier à l'augmentation d'activités dans certains secteurs, nos dirigeants ont décidé d'appliquer l'accord 35 H (que nous n'avons pas signé) : à savoir la possibilité d'utiliser 75 heures supplémentaires + 10 jours sur le CET Individuel. Sur la base du "volontariat", la direction propose aux agents de s'engager à faire des heures supplémentaires sur une base allant de 1 à 4 mois. Ces heures seront payées à hauteur de 50 % le mois suivant l'engagement, le reste en janvier de l'année suivante (forfait annuel). Après, c'est l'entreprise qui programme les journées selon ses besoins. **ATTENTION DANGER !...** Le volontariat chez Michelin n'existe pas ! - Pression des RI pour remplir leurs quotas ; - Pression sur les CDD, CDI (augmentation individuelle), PPI/PPC ; - Harcèlement, etc..., on connaît. L'agent, qui s'est engagé sur un nombre de journées à faire en plus et qui aura perçu une avance de 50 % de ses heures, sera en difficulté s'il ne peut les effectuer. En cas de problèmes familiaux ou maladie, il devra rembourser l'avance sur salaire. En cas de baisses d'activités en fin d'année, la régularisation se fera en début d'année suivante. Michelin ne tient aucun compte de la santé de ses salariés et, **faute d'avoir pu imposer le CET NEGATIF**, cherche par tous les moyens à imposer plus de flexibilité.

# Négociation "Thème Retraite"

Nous vous avons déjà informé que des discussions étaient en cours sur la question de la retraite supplémentaire, financée antérieurement par l'entreprise, qui a bénéficié aux personnes dont le taux de remplacement à la retraite n'atteignait pas 55 % de leur salaire moyen des deux dernières années. Etaient principalement impactés les plus hauts revenus ou les carrières incomplètes.

## Michelin veut supprimer cet avantage !

A la place, il entend mettre un article 83\* obligatoire pour tous les salariés, avec prélèvement sur salaire et un PERCO facultatif revisité où l'abondement serait de 100 % pour l'employeur, quels que soient l'âge ou le montant versé, limité à 2,5 % du salaire annuel.

Ceci préfigure déjà les intentions patronales et gouvernementales en matière de retraite pour les négociations prévues en 2013. En effet, après avoir reculé l'âge de départ à 62 et 67 ans, le capital entend bien mettre en place un régime par capitalisation pour tuer à petit feu nos régimes par répartition.

PERCO et article 83 sont de la capitalisation et viennent en concurrence avec pour but de détruire le régime par répartition qui a, pourtant, fait ses preuves en cas de crise. La capitalisation a fait preuve à plusieurs reprises de son incapacité à assurer un revenu en retraite. Il n'y a qu'à regarder dans les pays où cela existe les pertes de revenus qu'ont subies les retraités.

Ce n'est pas pour cela que nous avons manifesté à l'automne 2010.

\* **Article 83** : les articles 83 sont des contrats d'assurance de groupe épargne retraite par capitalisation. Il s'agit d'un montant de cotisation déterminé. L'adhésion est obligatoire pour tous les salariés ou une catégorie déterminée de ceux-ci. Le contrat peut bénéficier d'avantages fiscaux et d'exonérations non négligeables pour l'entreprise.

Agissons tous ensemble pour :

*Une augmentation de salaire (+350 Euros)*

*La reconnaissance de la pénibilité du travail, départ à 55 ans pour les postés*

*L'arrêt de la dégradation de nos conditions de travail, stress, blâmes...*

**Arrêt du travail le dimanche**

**La lutte pour les emplois, la retraite, les salaires etc...**

**En Juillet:**

**du Vendredi 1 au Dimanche 3 Juillet**

**du Vendredi 8 au Dimanche 10 Juillet**

**du Vendredi 15 au Dimanche 17 Juillet**

**du Vendredi 22 au Dimanche 24 Juillet**

**Equipe A, B et C : 1 heure à 8 heures de grève**

**BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....